

Rapporteur : M. JACOT Henri

M. JACOT Henri, rapporteur : Il s'agit d'une délibération que j'appellerais « structurante » car elle s'inscrit pleinement dans la gestion dynamique des ressources humaines que nous avons voulu développer durant tout ce mandat.

Sans vouloir aucunement faire le bilan exhaustif de cette politique, je voudrais simplement en souligner trois traits principaux :

1- Tout d'abord, la signature dès juillet 2001 d'un accord-cadre sur l'ARTT avec l'ensemble des organisations syndicales présentes à la Ville. Accord suivi en décembre 2001 d'un accord détaillé, direction par direction, service par service, visant d'emblée, outre la réduction du temps de travail au bénéfice des agents, à une meilleure organisation du travail au service du public et des usagers et ce, avec une création très mesurée d'emplois.

2- Le ton était pour ainsi dire donné, et c'est mon second point, à ce que nous avons ensuite instauré pour tout le mandat, à savoir un plan renouvelé chaque année de gestion des activités, des emplois et des compétences (PGAEC) qui a permis d'accompagner d'une manière maîtrisée notre ambitieux plan de mandat général, tant au niveau quantitatif des créations-suppressions d'emploi, qu'au niveau qualitatif des dé-précarisations et transformations d'emplois.

Ceci est allé de pair avec une volonté de décentralisation explicite et contractualisée des ressources humaines avec toutes les directions opérationnelles, de manière à mieux responsabiliser l'ensemble du management et des cadres de notre administration sur le terrain, pour la rendre plus proche encore de la préoccupation des usagers-citoyens.

En pratique, cela s'est traduit par le maintien de la masse salariale totale à 59 % environ du budget de fonctionnement, malgré l'accroissement considérable du périmètre de nos activités, lesquelles reposent en première ligne sur les prestations directes de nos agents : je pense aux crèches, aux écoles, aux bibliothèques, aux équipements sportifs, à la sécurité et à la tranquillité publiques. Et ce, contrairement à la mandature précédente, on me permettra de le rappeler, qui avait vu passer ce pourcentage de 53 à 59 %.

3- Enfin, troisième aspect pour faire court, nous avons mis en place une politique active de reconnaissance et de développement des compétences et missions exercées par les agents municipaux de toutes catégories. Cela s'est notamment traduit par l'accent mis fortement sur la politique de formation, y compris en termes budgétaires. Cela s'est traduit dans les aménagements des régimes indemnitaires que nous avons

adoptés en 2004 et l'an dernier, en instituant un régime indemnitaire de fonction (RIF), qui est regardé de près par de nombreuses autres grandes collectivités.

La délibération sur la politique de promotion des agents de la ville qui vous est soumise aujourd'hui s'inscrit tout à fait dans la même perspective, visant à répondre tout à la fois aux exigences du service public et aux attentes légitimes de déroulements de carrière des agents.

Au terme d'une intense période de concertations et de négociations avec les partenaires sociaux, cette délibération a recueilli l'avis favorable du CTP du 8 janvier dernier.

C'est sur ce dernier aspect que je voulais terminer cette intervention, car le dialogue social a été un fil rouge décisif de notre politique du personnel durant cette mandature. Certes, cela n'a pas toujours été un « long fleuve tranquille », mais je note que de 2001 à 2007 nous avons vu le taux de conflictualité dans notre collectivité baisser de 8 grèves par an pour raisons locales dans la précédente mandature à 3 seulement par an, de 2001 à 2007 inclus, soit une diminution de près des deux tiers... En sens inverse, je relève la tenue de plus de 60 comités techniques paritaires, de 30 comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, d'une quarantaine de réunions du Comité de concertation, puis comité de dialogue social que nous avons institué au cours de ce mandat, en plus des textes réglementaires, sans oublier naturellement le Comité des Œuvres Sociales et les commissions administratives paritaires.

Ceci me fournit l'occasion de remercier, en conclusion, l'ensemble des acteurs de ce dialogue social, les organisations syndicales bien sûr, qui se sont toujours montrées durant ce mandat exigeantes mais responsables, mais aussi les services de la Ville et notamment la Direction générale des ressources humaines ainsi que les élus de ce Conseil qui ont bien voulu participer à ces multiples et utiles instances paritaires.

Comme indiqué initialement, avis favorable Monsieur le Maire sur ces deux rapports.

M. LE MAIRE : Je veux, moi, avant que nous passions au vote, remercier M. Jacot pour l'action qu'il a menée pendant ce mandat où c'est toujours un poste délicat que celui d'Adjoint chargé du personnel. Il l'a rempli avec, je crois, beaucoup de conviction et de force, de sens de la discussion et de la diplomatie auprès des agents de la Ville. En même temps, il les a représentés au niveau national en étant un des éléments les plus actifs du Conseil supérieur de la Fonction publique et il aura contribué par son travail à faire progresser leurs statuts. Cher Henri Jacot, merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Unir Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)